

PRODUCTEURS DE MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS, AIDEZ À PROTÉGER LA FAUNE MARINE DES ENGINS ACTIFS OU PERDUS.

Les engins actifs ou perdus peuvent piéger ou blesser la faune marine, notamment les baleines, les tortues de mer et les requins.

Dans une ferme conchylicole, des activités inadaptées peuvent également endommager des habitats côtiers sensibles et essentiels tels que les herbiers de zostères, les récifs rocheux, les marais salants et les forêts de varech.

La façon dont vous agissez peut avoir une incidence sur la protection de la faune et de son habitat.



Pêches et Océans
Canada

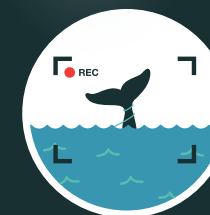
Fisheries and Oceans
Canada

SIGNALEZ DES INCIDENTS AVEC LA FAUNE MARINE

Si vous voyez un mammifère marin ou une tortue de mer blessé, échoué, empêtré ou mort, veuillez suivre les étapes suivantes :



Signalez immédiatement tout animal blessé, en détresse ou mort au MPO sur la ligne « observer, noter et signaler » ci-dessous en service 24h/24 et 7j/7.



Prenez des photos et des vidéos de tout le matériel et de l'animal empêtré. Les photos peuvent fournir des informations utiles sur l'animal et la nature de l'incident.



N'essayez pas d'aider ou de désempêtrer l'animal sans d'abord avoir reçu des directives des fonctionnaires du MPO. Vous pourriez vous blesser ou blesser l'animal.



Restez avec l'animal s'il n'y a aucun danger jusqu'à ce qu'un intervenant autorisé arrive ou que le MPO vous donne des instructions supplémentaires. Maintenez la distance d'approche minimale requise pour la faune marine.¹

¹ 100 m de distance de la plupart des baleines, dauphins et marsouins ; 200 m si un animal est en position de repos ou avec un petit. Les épaulards à risque nécessitent plus de distance (200 à 400 m) ; les distances peuvent varier selon la région ou le moment de l'année. Consultez le site Internet du MPO pour consulter la dernière réglementation : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/index-fra.html>

Cette brochure n'est pas censée être une liste exhaustive de toutes vos responsabilités que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux exigent que vous assumiez. Pour connaître toutes les exigences, consultez les documents de votre permis du MPO et les autorisations de la province de la Colombie-Britannique, de Transports Canada et de tout autre organisme de réglementation pertinent.

Signalez les incidents impliquant des mammifères marins ou des tortues de mer au :



1-800-465-4336



Radio VHF Canal 16



Ou envoyez un courriel à l'adresse DF0.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Signalez les observations ou les incidents impliquant des requins au :1-877-50-SHARK (1-877-507-4275)



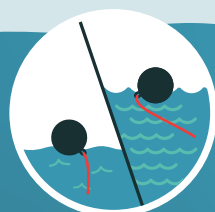
Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

LES CORDES, LES FILETS ET LES AUTRES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LES FERMES CONCHYLICOLES PEUVENT CONSTITUER UNE MENACE POUR LA FAUNE MARINE.

Prenez les mesures de précaution suivantes pour aider à protéger la faune marine et son habitat :



Concevez et installez toutes les infrastructures de façon à ce qu'elles résistent à tous les types de conditions météorologiques.

Inspectez régulièrement vos équipements en vous assurant qu'ils sont bien fixés, en bon état et qu'ils fonctionnent comme prévu.



Réduisez les lignes en trop et lâches.

Mettez en œuvre régulièrement des programmes d'inspection du littoral et du fond marin en employant des plongeurs agréés. Incluez autant que possible toutes les zones de captage des engins permanents et non permanents.



Récupérez tout le matériel perdu pour éviter la pollution et les empêtrements de la faune.

Débarassez-vous de tous les engins d'aquaculture de façon responsable. Si les sangles et autres équipements ne sont pas supprimés correctement, la faune marine peut s'y empêtrer.



Renseignez-vous et informez votre personnel sur les exigences en matière de protection de la faune marine, en particulier des espèces en péril et de leur habitat.

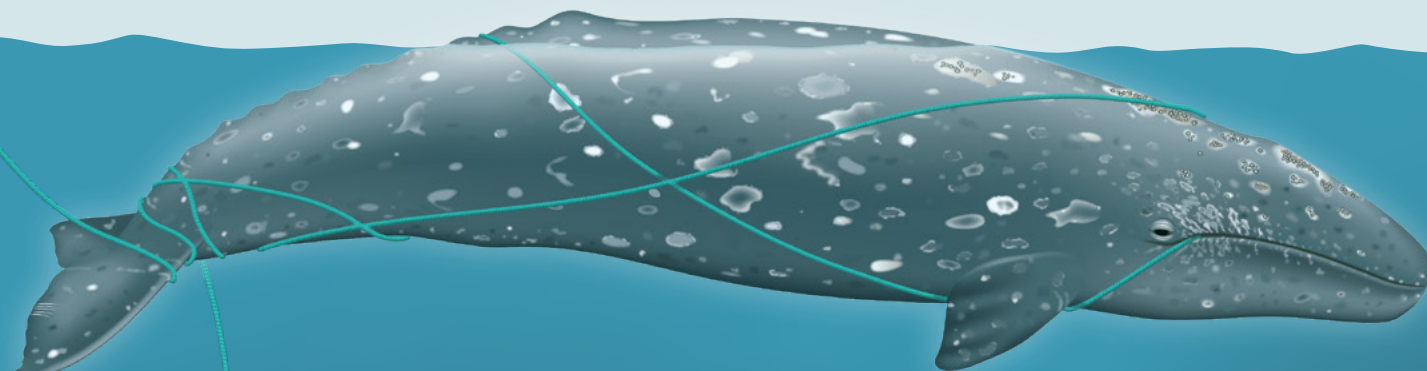


Signalez les incidents liés à la faune marine en utilisant la ligne du MPO « observer, notez, signalez », en service 24h/24 h et 7j/7.



En septembre 2020, 12 des 26 espèces marines des eaux canadiennes du Pacifique inscrites sur la liste de la Loi des espèces en péril (LEP) étaient considérées comme en voie de disparition ou menacées.

Des mammifères marins comme les épaulards ou des mollusques comme l'ormeau nordique, toutes les espèces en voie de disparition et menacées et leurs habitats bénéficient d'une protection juridique au Canada pour empêcher leur déclin ultérieur. Il est illégal de tuer, de nuire, de harceler, de capturer ou de prendre un individu d'une espèce inscrite comme disparue du pays, désignée en vertu de la LEP comme en voie de disparition ou menacée, ou de détruire toute partie de son habitat identifié comme essentiel.



Pour plus d'information veuillez contacter le Programme d'aquaculture des mollusques et des crustacés du MPO (shellfish.aquaculture@dfo-mpo.gc.ca).

Le MPO est chargé d'aider les mammifères marins et les tortues marines en détresse. Si votre bateau heurte une baleine, ou si vous observez un mammifère marin ou une tortue de mer empêtré, blessé, en détresse ou mort, veuillez contacter le MPO sur la ligne « observez, notez, signalez » au 1-800-465-4336, ou sur le canal 16 VHF en service 24h/24 et 7j/7.

POUR SIGNALER QUE VOUS AVEZ PU OBSERVER DES BALEINES OU DES TORTUES, CONTACTEZ LE BC CETACEAN SIGHTINGS NETWORK

(RÉSEAU D'OBSERVATION DES CÉTACÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LIGNE GRATUITE 1-866-I SAW ONE (472-9663)

Courriel sightings@ocean.org • App [WhaleReport](https://www.whalereport.com) • Site Internet [wildwhales.org](https://www.wildwhales.org)

Gardez ce dépliant à portée de main pour vous y référer afin de signaler immédiatement les incidents que vous avez observés ou dans lesquels vous étiez impliqué.e.s, et/ou les baleines, les tortues de mer ou les requins que vous avez observés.



La déclaration des collisions ou des contacts accidentels entre les bateaux, les engins de pêche ou d'aquaculture et les mammifères marins est obligatoire en vertu du Règlement sur les mammifères marins du Canada.

SIGNALEZ LA FAUNE MARINE EMPÊTRÉE, BLESSÉE OU MORTE



Signalez immédiatement un mammifère marin, une tortue de mer ou un requin empêtré, blessé ou mort.



Prenez des photos et des vidéos du matériel et de l'animal empêtré.



N'essayez pas de désempêtrer l'animal vous-même, à moins d'y être autorisé.e par le MPO.



Restez avec l'animal, si cela peut se faire sans danger, en respectant la distance exigée.¹

¹ 100 m de distance de la plupart des baleines, dauphins et marsouins ; 200 m si un animal est en position de repos ou avec un petit. Les épaulards à risque nécessitent plus de distance (200 à 400 m) ; les distances peuvent varier selon la région ou le moment de l'année.

Signalez les incidents impliquant des mammifères marins ou des tortues de mer au :

 **1-800-465-4336**  **Radio VHF Canal 16**

 Ou envoyez un courriel à l'adresse DFO.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Signalez les observations ou les incidents impliquant des requins au :1-877-50-SHARK (1-877-507-4275)



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada